



## Couches pour bébé : écolo dès le berceau

Un enfant met en moyenne deux ans et demi pour être « propre ». En France, naissent chaque année environ 800 000 enfants qui auront besoin de couches. En 2008, cela s'est traduit par la commercialisation de 3,27 milliards de couches jetables<sup>1</sup>.

À raison d'un poids unitaire moyen de 180 g par couche usagée, l'utilisation des couches jetables aura généré près de 600 000 tonnes de déchets à traiter, ce qui représente environ 3 % de l'ensemble des ordures ménagères<sup>2</sup>.



### ↳ La couche jetable : près de 1 kg de déchets par enfant et par jour

Les couches jetables, ordinaires ou qualifiées d'écologiques, rentrent dans la catégorie des biens à usage unique qui maintiennent une forte pression sur les ressources naturelles du fait de leur durée de vie infime. De surcroît, les couches jetées font partie des déchets pour lesquels les coûts liés à la collecte et au traitement sont à la charge de la collectivité et portés par les administrés.

Recourir aux couches jetables engendre près de 1 kg de déchets par jour et par enfant, l'équivalent de la production de déchets ménagers moyenne par jour d'un Français. À la fin des deux ans et demi d'apprentissage de la propreté, chaque enfant aura ainsi été à l'origine de la production d'environ 900 kg de couches jetables usagées en moyenne. Si ce chiffre vous interpelle, sachez qu'il faudrait encore y ajouter les déchets « invisibles » de ces couches : ceux générés au cours de leur fabrication. Bien évidemment, la couche lavable et réutilisable génère également des déchets. Mais la version durable de la couche sert pendant deux ans et demi voire plus et les réduit considérablement. En effet, la couche lavable pèse en moyenne 150 g et il en faudra en moyenne 25 unités, ce qui revient à 3,75 kg d'ordures ménagères potentielles.

### ↳ Et lorsque se pose la question du traitement ?

Le coût de collecte et de traitement de la tonne d'ordures ménagères varie selon la collectivité en question, mais devrait se situer à hauteur de 120 euros lorsqu'elle enfouit ses déchets et de 150 euros dès lors que la collectivité les incinère. Quelle que soit la couche utilisée, tôt ou tard, elle arrivera en fin de vie - et deviendra un déchet à traiter. Mais toutes les couches ne se valent pas et si certaines d'entre elles ne servent que quelques heures, d'autres peuvent prétendre à un autre devenir.

#### // La couche jetable ordinaire

Aujourd'hui en France, deux scénarii sont possibles pour la couche jetable ordinaire usagée. Notons qu'un système de recyclage de ces couches n'existe actuellement pas dans l'Hexagone et ne résoudrait par ailleurs en rien la production d'ordures liée aux couches jetables.

1. La couche jetable ordinaire est incinérée, comme c'est le cas pour environ 50 % des ordures ménagères résiduelles (la partie des ordures qui, en France, n'est pas recyclée).

L'incinération consiste en un traitement thermique des déchets. Or, faire brûler les matériaux (cellulose, plastiques...), l'urine et les selles préchargées en eau revient à un gaspillage d'énergie. En outre, l'incinération contribue au changement climatique : une tonne de déchets incinérée



Le Cniid est une association loi 1901 financée essentiellement par ses adhérents et donateurs. Pour préserver notre liberté de parole et vous fournir une information indépendante, nous avons besoin de votre soutien.

Pour nous contacter : [www.cniid.org](http://www.cniid.org)  
- [info@cniid.org](mailto:info@cniid.org) - 01 55 78 28 60

produit environ une tonne de CO<sub>2</sub>. Les 130 usines d'incinération françaises rejettent ainsi annuellement l'équivalent en carbone fossile de 2,3 millions de voitures sur les routes<sup>3</sup>. Loin de constituer une solution écologique de traitement des déchets, l'incinération génère une pollution diffuse de l'environnement.

2. La couche jetable ordinaire est enfouie, ce qui arrive malheureusement encore à environ 50 % des ordures ménagères résiduelles françaises.

Dans une décharge, la matière organique contenue dans la couche (cellulose, urine, excréments) contribue à la production de méthane, un puissant gaz à effet de serre qui ne peut être capté en totalité. Ainsi, le stockage des déchets est responsable de l'émission de 10 % du méthane en France<sup>4</sup>. En outre, l'eau qui percole à travers la décharge (l'eau de pluie et l'eau des déchets) finit par se transformer en un jus polluant. Ce dernier présente un risque de contamination notamment pour les sols et les nappes phréatiques.

### // La couche biodégradable

Depuis quelques années, des couches jetables biodégradables se vendent sur le marché français. Si leur taux de biodégradabilité varie selon les marques, une fois usagées elles intègrent la même filière de traitement des déchets que les couches jetables ordinaires. Il faudra donc se rapporter ci-dessus. Pourquoi ? Tout simplement parce que les collectivités proposant la collecte sélective des déchets organiques sont très peu nombreuses dans l'Hexagone. Et les couches jetables bios, même si elles étaient 100 % biodégradables, ne font aujourd'hui pas partie des déchets collectés séparément en vue d'un traitement par compostage ou méthanisation. Le compostage individuel des couches, quant à lui, sera marginal compte tenu de la quantité quotidienne de déchets qu'elles représentent par foyer.

### // La couche lavable

Une fois bébé propre, la couche lavable peut se vendre ou se garder pour un autre enfant. Si elle n'est plus utilisable, le propriétaire ou un recycleur de textiles pourra tout de même lui donner une deuxième vie. Elle finira dans certains cas sa vie dans la poubelle classique, mais sa durée de vie est sans commune mesure avec une couche jetable.

## ➤ Et le Grenelle de l'environnement ?

Dans le cadre d'un dispositif de tarification incitative dont la généralisation est prévue d'ici cinq ans, l'administré paiera la part résiduelle de ses ordures ménagères au poids ou au volume. Passer à la couche lavable permettra donc de réduire sa facture.

Enfin, le Grenelle vise une réduction des ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années. La production annuelle d'ordures ménagères était de 354 kg par habitant en 2006. Dans cinq ans, elle devrait donc se situer à hauteur de 329 kg par personne, l'équivalent de la quantité annuelle d'ordures ménagères générée par un Français en 1994.

<sup>1</sup> Article de 60 millions de consommateurs, juin 2009

<sup>2</sup> Cette estimation est confortée par les résultats de la dernière campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères de l'Ademe : la partie des textiles sanitaires (lingettes, couches jetables...) représente plus de 8 % des ordures ménagères, soit 33 kg/habitant/an

<sup>3</sup> Inventaire CO<sub>2</sub> à partir des données du répertoire du registre français des émissions polluantes : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/>

<sup>4</sup> En 2007 selon les chiffres du CITEPA.

Image : © DR